

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20260928-06	Séance du 28 septembre 2026 à 19h30 L'an deux mil vingt-six , le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 22 septembre 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 29 septembre 2026	
<u>Etaient présents (25)</u> MM. Mmes Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Alain KMOCH, Patrick LIEGEART, Catherine JACQUOT, Clément GIRARD, Sylvie ROSSÉ, Kamel HARANI, Daniel BUCHWALDER, Raoul DUBOIS, Jean FORESTI, Maryse FUMEY-DUMOULIN, Jean-Luc MIESKE, Philippe LOMBARDOT, Brigitte ALZINGRE, Maryline CHALOT, Laëtitia LOCHE, Floriane GUESNEY, Stéphane FORESTI, Léa LEMOINE, Émeline LARGER, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Béatrice ROCH, Sergio BEE <u>Etaient excusés ayant donné procuration (4)</u> Magali MEINIER a donné procuration à Laurence DI VANNI Éric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI Lysiane MABIRE a donné procuration à Daniel BUCHWALDER Magaly VALLEY a donné procuration à Christian TOITOT	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (25 membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Mme Laurence DI VANNI pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : 25 - Ayant donné procuration : 4 - Absents : 00 - Ayant pris part au vote : 29	Résultat du vote : - Pour : 29 - Contre : 00 - Abstention : 00

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER N°664 RUE NEUVE PAR L'EPF DOUBS BFC

Par délibération en date du 28/01/2020, la commune de SELONCOURT a sollicité l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour la création de l'opération de portage foncier n° 664 rue Neuve.

L'opération de portage foncier initiale, telle qu'approuvée par délibération du Conseil d'administration de l'EPF concerne le projet suivant : « **PORTAGE FONCIER – OPERATION N°664 RUE NEUVE** ».

La convention de portage foncier a été conclue le 28/01/2020 entre la collectivité et l'EPF Doubs BFC dans le cadre de ladite opération.

Une évolution de l'opération est rendue nécessaire par l'évolution de la durée de portage.

Compte tenu de l'évolution du projet, il est proposé de solliciter l'EPF Doubs BFC afin de modifier les caractéristiques de l'opération de portage foncier, à savoir que la durée prévisionnelle du portage est désormais fixée à 8 ans (96 mois), en raison de l'acquisition ressentie des autres parcelles et de la définition du projet futur de construction de la zone.

La Commission Urbanisme, réunie le 11 septembre 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la modification de l'opération de portage foncier confiée à l'EPF Doubs BFC, telle que décrite ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour la poursuite de cette opération dans ses conditions modifiées ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout avenant nécessaire à la modification de la convention de portage foncier correspondante.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

